

AUBAY

Société Anonyme

13, rue Louis PASTEUR

92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

BCRH & ASSOCIES

1 rue de Courcelles
75 008 PARIS

Société de commissariat aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

185 avenue Charles de Gaulle
92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

Société de commissariat aux comptes

AUBAY

Société Anonyme

13, rue Louis Pasteur
92513 BOULOGNE-BILLANCOURT

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Description des conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

▪ Rachat des parts d'AUBAY ITALIA aux minoritaires**- Objet et modalités :**

Cette convention correspond au rachat par AUBAY SA de la participation minoritaire (4,7 %) que conservait Paolo RICCARDI dans AUBAY Italia, pour un montant de 1,6 M€. Cette opération a fait l'objet d'une approbation préalable de la part du Conseil d'Administration réuni en date du 16 mars 2016.

- Personnes concernées :

Monsieur Philippe RABASSE, Directeur Général d'AUBAY et membre du Conseil d'Administration d'AUBAY Italia.

Monsieur Vincent GAUTHIER, Directeur Général Délégué d'AUBAY et membre du Conseil d'Administration d'AUBAY Italia.

Monsieur Paolo RICCARDI, Administrateur d'AUBAY.

- Motif justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt pour la société AUBAY SA est de capter, dans l'avenir, la totalité des profits générés par l'activité en fort développement de cette filiale, sans faire persister des intérêts minoritaires.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ Convention de gestion de trésorerie**- Objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

Les conventions de gestion de trésorerie, antérieurement conclues, ont produit leurs effets entre votre société et ses filiales en 2016, à savoir les sociétés AUBAY Portugal, AUBAY Spain, AUBAY Luxembourg, AUBAY Italia et AUBAY Promotic. Ces conventions ont pour objectif de mettre en place un système de coordination centralisée des flux de trésorerie au sein du groupe. Les avances de trésorerie entre AUBAY SA et ses filiales s'opèrent sur une base de rémunération de 2 % depuis le 7 mai 2013 au terme d'une décision de conseil intervenue à cette date.

- Personnes concernées :

Monsieur Philippe RABASSE, Directeur Général d'AUBAY SA, membre du Conseil d'administration d'AUBAY Italia, membre du Conseil d'Administration d'AUBAY Luxembourg, membre du Conseil d'Administration de AUBAY Spain, membre du Conseil d'Administration de AUBAY Portugal, représentant d'AUBAY SA au Conseil d'Administration d'AUBAY Promotic.

Monsieur Vincent GAUTHIER, Directeur Général Délégué d'AUBAY, membre du Conseil d'Administration d'AUBAY Italia et BlueSof Consulting, Administrateur d'AUBAY Promotic et représentant d'AUBAY SA au Conseil d'Administration d'AUBAY Portugal.

Monsieur Paolo RICCARDI, Administrateur d'AUBAY et Président de BlueSof Consulting.

L'application de ces conventions a eu les incidences suivantes sur les comptes 2016 d'AUBAY SA :

Situation dans les comptes d'Aubay vis-à-vis des ses filiales	Avances en comptes courants (en K€)		Intérêts (en K€)	
	Actif	Passif	Charges financières	Produits financiers
AUBAY Luxembourg		2 408	36	
AUBAY ITALIA	6 075			121
AUBAY SPAIN	8 427			181
AUBAY UK	38			
AUBAY Portugal		619	9	2
AUBAY PROMOTIC		501	4	
TOTAL	14 540	3 528	49	304

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

BCRH & ASSOCIES

François SORS

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-Claude BERRIEX